

Cusimano, Christophe

Pronoms possessifs

In: Cusimano, Christophe. *Grammaire descriptive du français. Tome 1, Pronoms*. 1. vyd. Brno: Masarykova univerzita, 2013, pp. 82-90

ISBN 978-80-210-6458-4; ISBN 978-80-210-6461-4 (online : Mobipocket)

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/128618>

Access Date: 01. 12. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

Quatrième chapitre: pronoms possessifs

Les possessifs ont été ainsi nommés parce qu'ils sont supposés marquer la possession; cette appellation a été très critiquée, car il n'est guère raisonnable de parler de « possession » pour *je cherche ma route*, ou à *chacun son tour*; plusieurs auteurs ont proposé de les nommer « déterminants personnels », parce qu'ils sont morphologiquement reliés aux morphèmes de personnes: *moi/mon, toi/ton, soi/son, nous/notre, vous/votre, eux/leur*. Contrairement aux autres langues romanes, le français ne peut plus utiliser librement un « adjectif personnel » lié à un article pour distinguer, comme le fait par exemple l'italien entre deux types de relation à la personne:

un cugino suo – *un sien cousin

il cugino suo – *le sien cousin

Cette différence peut être rendue par d'autres moyens dans le français de conversation:

- un cousin à lui (à elle)

- son cousin à lui (à elle)

Les grammairiens classiques ont remarqué depuis longtemps que le déterminant personnel de la troisième personne est peu différencié en français, et qu'il ne permet pas de distinguer entre une référence au sujet du

verbe (comme le ferait le latin « suus ») ou à un autre élément (comme le latin « ejus »). Dans:

Pierre parle souvent à Marie de son fils,

« son fils » peut être indifféremment interprété comme « le fils de Pierre » ou « le fils à Marie ».

Sémantique des pronoms possessifs

D'après M. Heinz¹¹

« Le possessif tient du pronom – voyez ses trois personnes: *m-*, *i-*, *s-*. Le possessif tient du déterminant – voyez sa déclinaison: *-on*, *-a*, *-es*. Le possessif tient du lexème – voyez son sens: relationnel. Le possessif tient du prodige. Il est mot et morphème, adjectif et pronom, déictique et anaphorique, biréférentiel et présuppositionnel. Il fait peur (dans la grammaire, où il n'est que paradigme), il se cache (dans le dictionnaire, sous onze lemmes différents), il caresse (*Mon amour*), il blesse (*Ta mère...*), il ordonne (*Mange ta soupe*), il rend fier (*Elle est bonne, ta soupe*) – il dit plus qu'il ne veut dire. (...)

Cette étude est partie d'un constat et d'un parti pris. Tout d'abord le constat: le possessif se présente sous deux formes distinctes, à savoir celle du déterminant (*mon, ton, son...*) et celle du pronom (*le mien, le tien...*). Ce constat est banal. Mais la division des formes correspond à une division des emplois, qui ne sont aucunement comparables entre eux ; cela est

¹¹ M.Heinz, 2003.

une constatation déjà moins banale. Le déterminant fonctionne seulement dans un syntagme nominal (*son chat*) ; le pronom EST un syntagme nominal (*le sien*). Même hors usage, *son chat* exprime un certain sens (« il existe un chat et quelqu'un ou quelque chose est en relation avec ce chat ») ; même en usage, le sien ne se comprend qu'à partir de son antécédent (en termes de référence, il fonctionne comme une 'anaphore conceptuelle'). En résumant cette présentation très rapide des deux possessifs, on peut dire que le déterminant possessif a bel et bien sa place dans cette étude sémantico-pragmatique, alors que le pronom possessif relève du domaine syntactico-référentiel, qui n'est pas notre sujet ici. (...)

À entendre la ritournelle grammaticale *mon, ton, son/notre, votre, leur/mes, tes, ses/ nos, vos, leurs*, qui ne penserait pas à « possession », « propriété », « avoir » ? Qui ne penserait pas inévitablement à des objets d'une certaine valeur, que l'on possède, que l'on voudrait posséder : *mon livre, ta maison, son argent / notre chien, vos bijoux, leur voiture* ? Si on part de cette intuition du locuteur moyen – que nous sommes tous, non-linguistes et linguistes confondus – le possessif est le bien nommé, le terme de 'possessif, hérité comme tant d'autres de la grammaire latine, semble bien choisi, du moins de prime abord. A y regarder de plus près, en découvrant d'autres sens du « possessif », on pourrait commencer à douter de ce terme. On constatera que le déterminant possessif connaît de multiples emplois très divers, qui n'expriment pas toujours la possession – loin de là – mais qui expriment dans tous les cas une relation, relation entre deux entités. à notre avis, le terme de 'déterminant relationnel' conviendrait assez bien. Or, le terme reçu présente le triple avantage d'être bien établi depuis très longtemps, de fournir sous la forme des termes 'Possesseur' et 'Possédé' des hyperonymes maniables pour désigner les deux entités en relation et

de correspondre justement à l'intuition des locuteurs (sous-tendue, il est vrai, par le terme consacré...). Pour toutes ces raisons, nous adoptons sans discussion préalable le terme traditionnel de « possessif ».

Le sens premier, le sens primaire du possessif exprime donc une relation de possession – « avoir quelque chose », dans l'optique de celui qui « possède » – ou une relation d'appartenance – « être à quelqu'un », dans l'optique de ce qui est « possédé ». Le SN 'son N', qui présuppose que « quelqu'un a un N », peut être paraphrasé par « le N qui est à quelqu'un ». Ainsi, mon livre (puisque « j'ai un livre ») veut dire « le livre qui est à moi » (ou « *le livre de moi »).

Qui dit « relation de possession », dit « relation entre deux unités », à savoir entre le « Possesseur » (désormais: Pr) et le « Possédé » (Pé). Comme les autres déterminants (le déterminant indéfini le déterminant défini le, le déterminant démonstratif ce), le déterminant possessif *son* a la fonction de déterminer le nom qu'il précède. Il doit être considéré par là comme un morphème, à l'instar des autres déterminants. C'est pourquoi le possessif a sa place dans la grammaire. Mais, contrairement aux autres déterminants, le possessif a un sens qui dépasse la simple détermination du nom qu'il accompagne. Cette « plus-value » qui confère au possessif le pouvoir de signaler (ou d'établir) une relation de possession entre deux référents- « son N1 » = 'le N1 du N2' – en fait quasiment un lexème. Le problème est que ce lexème ne peut être décrit exhaustivement dans une grammaire. On peut retenir ceci: le possessif est un outil langagier extrêmement économique. Sous une forme synthétique, il amalgame les fonctions grammaticales de déterminant défini et celle de « relateur ». qui tient du pronom personnel, tout en exprimant le sens lexématique de relation de possession.

À partir d'ici, il faudra préciser, ou plutôt élargir, ce sens relationnel du possessif. Car nul n'ignore, et les grammaires sont les premières à le dire, que le possessif sert en fait à exprimer bien d'autres relations que la seule relation de possession: en fonction du sens du nom qu'il précède, il peut indiquer une relation de parenté (*mon frère, ta mère, son oncle*), une relation de hiérarchie (*ma patronne, ton supérieur, son employé*), une relation de partie à tout (*mon bras, ta jambe, sa tête*), etc. La diversité de ces relations fait entrevoir les capacités sémantiques du possessif, qui n'est pas seulement un morphème très performant par sa biréférentialité (Pr et Pé), mais en même temps un lexème extrêmement souple, dont le sens s'adapte facilement à celui du nom qu'il accompagne. Dans un premier temps, il n'est toutefois pas nécessaire de recourir à la notion de polysémie. Car on peut ramener la polysémie apparente du possessif, à savoir les différentes valeurs de relation de possession/d'appartenance, de relation de partie à tout, de relation de parenté, etc. sous une même « valeur primaire ». Désormais, 'son N' ne sera plus paraphrasé par « le N qui est à quelqu'un » mais par « le N qui est en relation avec quelqu'un » (avec le présupposé, d'orientation inverse, « quelqu'un est en relation avec un N »).

Ici, une autre précision s'impose. Les grammaires sont généralement anthropocentriques et cela n'a rien d'étonnant. Écrites par des êtres humains – les grammairiens – pour des êtres humains – les locuteurs (ou apprentis locuteurs) de la langue décrite – pour que ceux-ci apprennent à se servir correctement de cette langue. Ce contexte ne se prête guère à la découverte de l'âme des objets. Quel objet parlerait ? Quel objet dirait « moi » ? La terminologie grammaticale est le reflet fidèle de cette situation. Il y a la 1ère / 2e / 3e PERSONNE grammaticale et des pronoms PERSONNELS. *Mon* est la 1ère PERSONNE du singulier du déterminant possessif ; par là, « possesseur » insinue qu'il est question d'une personne, d'un être humain – et

le « possédé », lui, ne peut décentement être qu'un objet. Rares sont donc les grammaires qui prennent en considération un objet possesseur.

Jusqu'ici, cette étude a péché par le même anthropocentrisme qu'elle reproche aux grammaires. Notre première paraphrase de 'son N' était « le N qui est à quelqu'un », la deuxième « le N qui est en relation avec quelqu'un ». Il faudra maintenant corriger ces paraphrases en « le N qui est à quelqu'un/à quelque chose » et « le N qui est en relation avec quelqu'un/avec quelque chose ». Réciproquement, le N qui désigne le Pé ne réfère pas forcément à un objet mais bien souvent à une personne ».

Les relations possessives de base (M. Heinz)

M. Heinz a isolé les différentes relations entre classes d'objets du possesseur (Pr) et du possédé (Pé) et en a fait la synthèse sous forme de tableau, comme on le voit ci-dessous.

Exercices

Possessifs et discours politique

Dans ce discours de la campagne de 2007, Nicolas Sarkozy présente la France qui doit advenir après son élection. Etudiez l'usage des pronoms possessifs en relevant notamment : (i) quelle est la relation possessive de base et (ii) comment ces pronoms possessifs contribuent à la force du discours.

Ma France, c'est le pays qui a fait la synthèse entre l'Ancien Régime et la

Pr Pé	A Être humain	B Animal	C Objet naturel	D Objet concret	E Collectivité	F Œuvre, Produit
1 Objet concret	sa voiture	sa niche		sa soucoupe	ses locaux	
2 Partie (du corps ou autre)	son bras	sa patte	ses feuilles	son anse	ses rues	
3 Être humain	sa mère	son maître		son propriétaire	son président	son auteur
4 Animal	son chien	son poulain				
5 Objet naturel	ses roses		son affluent			
6 Œuvre, Produit	son roman	son lait	ses fruits		ses produits	
7 Collectivité	sa ville				ses filiales	

Révolution, entre l'Etat capétien et l'Etat républicain, qui a inventé la laïcité pour faire vivre ensemble ceux qui croient au Ciel et ceux qui n'y croient pas. Ma France, c'est le pays qui, entre le drapeau blanc et le drapeau rouge a choisi le drapeau tricolore, en a fait le drapeau de la liberté et l'a couvert de gloire. Ma France, c'est celle de tous les Français sans exception. C'est la France de Saint-Louis et celle de Carnot, celle des croisades et de Valmy. Celle de Pascal et de Voltaire. Celles des cathédrales et de l'Encyclopédie. Celle d'Henri IV et de l'Edit de Nantes. Celle des droits de l'homme et de la liberté de conscience.

Ma France, c'est celle des Français qui votent pour les extrêmes non parce qu'ils croient à leurs idées mais parce qu'ils désespèrent de se faire entendre. Je veux leur tendre la main.

(...)

Je veux être le Président d'une République qui dira aux jeunes : « vous voulez être reconnus comme des citoyens à part entière dès que vous devenez majeurs. Vous le serez. Vous aurez les moyens de décider par vous-mêmes quand vous quitterez le domicile de vos parents. Vous aurez les moyens de réaliser vos ambitions, de vivre votre vie comme vous le souhaitez, d'aimer comme vous l'entendez. Vous aurez les moyens de devenir ce que vous voulez devenir. Mais vous accepterez d'apprendre et de vous former, vous serez apprenti, vous serez stagiaire, vous serez étudiant. Si vous avez quitté l'école jeune vous pourrez aller dans une école de la deuxième chance. Si vous n'avez pas le bac vous pourrez accéder à des cursus qui vous permettront quand même d'entrer à l'université. En contrepartie les aides qui sont aujourd'hui versées à votre famille pour votre éducation vous seront versées à vous, si vous le souhaitez. Si vous en avez besoin vous recevrez une allocation de formation de 300 euros par mois qui vous sera supprimée si vous n'êtes pas assidu à votre formation, si vous cessez d'étu-

dier sérieusement. Vous aurez le droit d'emprunter à taux zéro avec la garantie de l'Etat pour financer votre projet personnel et vous commencerez à rembourser cet emprunt à partir du moment où vous aurez obtenu votre premier emploi. Si vous y ajoutez un petit travail – et tout sera fait pour que chaque étudiant puisse étudier et travailler en même temps – vous aurez une véritable autonomie financière qui est la clé de toute liberté. Mais vous la mériterez par votre effort, par votre travail, par votre assiduité, par votre sérieux. Vous deviendrez responsable de votre vie.